Image not found or type unknown

Recepissé/visa de retour

Par **PICHON33**, le **04/04/2013** à **00:44**

Titulaire d'un titre de sejour elève/etudiant depuis novembre 2004 j'ai sollicité à l'obtention de mon Doctorat en Info-Com en 2011 un changement de statut (eleve/etudiant à salarié). Ce dossier de changement de statut a connu plusieurs difficultés pour être finalement refusé suite à une decision de la DIRECCTE (Directions régionales des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Aquitaine). Pendant toute cette période (novembre 2011-Janvier 2013) j'ai obtenu à plusieurs reprises des recepissés de titre de sejour. Père de 3 enfants nés en France mais de mère ivoirienne) et faisant suite à la circulaire Valls de fin 2012 j'ai pu deposer à la prefecture de la Gironde un nouveau dossier de changement de statut (elève/etudiant à vie privée/vie familiale). Sur ce recepissé de 4 mois il est mentionné: A demandé un premier titre de sejour d'un an). Jai conservé avec moi l'avant dernier recepissé + le titre de sejour périmé en novembre 2011.
A ce jour je dispose donc:
1. Titre de sejour périmé (eleve/etudiant)
2. Avant dernier recepissé de demande de renouvellemnt périmé le 29 Janvier 2013
3. Le recepissé actuel de demande de premier titre de sejour d'un an valable jusq'au 29 mai 2013
4. Un passeport en cours de validité
Question. Puis-je me rendre de toute urgence chez moi en Côte d'Ivoire et revenir en France sans solliciter un visa de retour? Le visa prefectoral de retour est-il encore delivrable?
Merci pour vos reponses et autres temoignages.
Cordialement
PICHON33

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés